

synthèse



RENCONTRE PROFESSIONNELLE
15^e Festival du Film de Vendôme
8 décembre 2006



ÉTAT – COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES COOPÉRATIONS ?



synthèse

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

15^e Festival du Film de Vendôme

8 décembre 2006

ÉTAT – COLLECTIVITES TERRITORIALES :
NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES COOPERATIONS ?

Sous le patronage du Centre national de la cinématographie,
avec le soutien de la Région Centre et du Ministère de la culture (DRAC Centre).
Dans le cadre de l'Observatoire de la production et de la création en région.

LES INTERVENANTS

Anne Cochard, directrice de la création, des territoires et des publics au Centre national de la cinématographie.

Denis Darroy, conseiller cinéma à la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace et Lorraine.

Erwan Escoubet, directeur juridique de la Fédération nationale des cinémas français.

Guillaume Esterlingot, chargé du cinéma et de l'audiovisuel au Conseil régional de Bretagne.

Isabelle Gaudron, vice-présidente de la Région Centre, déléguée à la culture.

Didier Gerbaud, délégué général de FédéREZO, Fédération des associations régionales de producteurs.

Dominique Hannedouche, directeur régional des programmes de TV Rennes.

Pierre Lacan, représentant du ROC, Regroupement des organisations du court métrage.

Olivier Meneux, directeur de l'Acap, Pôle Image Picardie, représentant du Pôle régional d'éducation à l'image (modérateur).

Olivier du Payrat, chef du service des industries culturelles à la Région Aquitaine.

Michel Plazanet, chef du service de l'action territoriale au Centre national de la cinématographie.

Emmanuel Porcher, directeur de Centre Images.

Milena Poylo, membre du Syndicat des producteurs indépendants et productrice (TS Productions).

Catherine Puthod, chargée de mission cinéma audiovisuel au Conseil régional de Rhône-Alpes.

Hugues Quattrone, chef du service cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France.

DANS LA SALLE

Christophe Andrei, réalisateur (Association des cinéastes documentaristes-Addoc).

Catherine Bailhache, coordinatrice de l'ACOR (Association des cinémas de l'ouest pour la recherche).

Isabelle Boulord, chef du bureau des arts visuels et cinéma au Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Paul Chiesa, président de FédéREZO, producteur (Lapilli Films).

Pierre Desheraud, chargé du court métrage à la Région Limousin (Association des cinémas de recherche et d'essai d'Aquitaine, du Limousin et de Midi-Pyrénées).

Chantal Fischer, chargée de mission cinéma et audiovisuel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Jean-Raymond Garcia, producteur (Moviala Productions).

Philippe Germain, directeur de l'Agence du court métrage.

Anne-Sophie Knobloch-Bard, déléguée cinéma du SPI (Syndicat des producteurs indépendants).

Pierre Lacan, réalisateur et membre de la SRF (Société des réalisateurs de films).

Yann Lahaye, responsable d'Aquitaine Tournages.

Antoine Leclerc, délégué général du Carrefour des festivals.

Xavier Le Jeune, secrétaire général de Films en Bretagne.

Christophe Paumez, conseiller cinéma de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne.

Colette Quesson, responsable du pôle création, Centre Images.

Olivier Trusson, responsable de l'audiovisuel pour la Communauté urbaine de Strasbourg.

Richard Turco, directeur du Pôle Image Haute-Normandie.

Marie Hélène Vidal, adjointe au maire de Vendôme.

INTRODUCTION

Isabelle Gaudron, vice-présidente de la Région Centre déléguée à la Culture, salue les élus présents : Philippe Lavaud de la Région Poitou-Charentes, Dominique Fleurat de la Région Centre, Marie Hélène Vidal qui représente la communauté de communes du Vendômois, ainsi que Serge Caillet, président de Centre Images. Elle y ajoute ses remerciements sincères et amicaux à l'équipe de Centre Images et à Emmanuel Porcher, son directeur. « Ma présence intervient cette année dans le contexte particulier des conventions triennales de partenariat Etat/Régions, qui s'inscrivent pour certaines dans la continuité d'un travail ancien, mais qui pour d'autres, sont nouvelles. Le CNC a proposé un certain nombre de réformes aux professionnels [en 2004, a été mis en place le dispositif 1 euro pour 2 euros pour le cinéma ; il a été étendu en 2005 à l'audiovisuel, en 2006 au court métrage]. Il y a eu surchauffe des crédits engagés. Il n'y a pas eu d'effet d'aubaine pour les collectivités territoriales, soumises aux lois de décentralisation, notamment d'août 2004, qui leur attribuent déjà des responsabilités de plus en plus importantes. 2006 étant la dernière année de ces conventions, c'est donc le futur qui nous intéresse. Il est l'heure d'évaluer au mieux les conséquences de nos politiques sur le plan culturel et économique. C'est un travail primordial car ce sera le socle de nos engagements de demain. Il faut se dire les choses en toute franchise. Nous discutons déjà entre régions, tous les mois, au sein de la commission culture de l'ARF (Association des Régions de France), présidée par Sylvie Robert (Région Bretagne). Cette commission a déjà reçu le CNC (Anne

Cochard et Michel Plazanet) le 1er décembre dernier, ce qui nous a permis d'entendre ses propositions. Nos positions à l'issue de cette réunion sont claires : il nous faut du temps, les conventions doivent donc conserver leur durée de trois ans. Ensuite, la fongibilité des aides nous semble importante : elle doit être autorisée pour le court métrage et le long métrage. Enfin, le système ne doit pas devenir un carcan. Le CNC a une politique nationale, nous devons mettre en place un partenariat et non une déclinaison sur nos territoires de cette politique nationale. Le CNC finance les aides sur les crédits du compte de soutien cinéma et audiovisuel, alors que les collectivités territoriales s'appuient sur les impôts locaux des habitants et des entreprises. Lors des rencontres professionnelles de Vendôme en 2004 avait été évoqué le « droit de tirage régional » : quand une région investit 10, elle génère 5 en provenance du compte de soutien. Aujourd'hui nous pouvons constater que nous tendons à une application stricte de ce fameux droit de tirage. Ce n'est pas la politique régionale qui est soutenue, ce sont les films aidés par les collectivités qui bénéficient d'une forme de bonus.

Enfin, nous voulons attirer l'attention du CNC sur le fait que les territoires sont variés, et les parcours différents. Ces différences doivent être prises en compte dans le cadre des conventions : c'est notre richesse, on ne peut pas niveler nos actions vers le bas. Nous avons bâti ensemble de vraies politiques en faveur du cinéma, nos régions ont en charge les jeunes, sont des militantes de l'éducation artistique et de l'éducation à l'image. Donc nous serons très attentifs à cet axe dans le cadre des nouvelles conventions. Voilà quelques pistes ».

1. BILAN ET EVALUATION DES CONVENTIONS ETAT/REGION 2004-2006

LE BILAN DES CONVENTIONS PAR LE CNC

Michel Plazanet, chef du service de l'action territoriale au CNC, rappelle six objectifs des conventions de 2004 : « améliorer les conditions de financement du cinéma et de l'audiovisuel ; développer la diversité de la production ; encourager la production et la création en région ; favoriser la relocalisation des tournages ; renforcer la cohérence des politiques menées par les collectivités locales ; et enfin garantir la lisibilité et la « traçabilité » des financements. Pour mémoire 32 collectivités sont engagées fin 2006. Il ne manque que la Guyane (en négociation pour 2007) et la Martinique (pour laquelle par contre aucune signature de convention n'est prévue à court terme).

L'augmentation des engagements financiers a été de 10% sur 2005/2006, mais de 48% par rapport à 2004. Les collectivités territoriales en forment la plus grosse part

(48,4 millions d'euros), suivies du CNC (13,7), puis des DRAC (5,5). Il s'agit des engagements 2006 et non des réalisations effectives que nous connaissons plus tard. L'apport des collectivités territoriales a grandi dans tous les secteurs, sauf pour le court métrage, pour lequel l'augmentation vient essentiellement du CNC, ce qui est la conséquence directe de l'extension de la mesure 1 euro pour 2 euros. En 2005, le taux d'exécution par rapport aux engagements est de l'ordre de 80% sur la création, 94% sur le long métrage, 98% sur l'audiovisuel. Les disparités sont très importantes, car certaines collectivités ont pu être à 0% d'exécution quand d'autres faisaient 150 %. Mais ces disparités devraient diminuer ».

Anne Cochard précise que les prévisionnels des régions changeront dans l'année en fonction des engagements réels (long métrage agréés, œuvres audiovisuelles aidées par le Cospic etc.).

Nombre de films aidés et moyennes d'interventions en 2005

Court métrage	200	20 000 €
Long métrage	100	200 000 €
Documentaire TV	320	21 000 €
Animation TV	35	80 000 €
Fiction TV	55	130 000 €

(Source CNC)

Montant des engagements inscrits dans les conventions en 2006 (évolution / 2005)

Ecriture et développement	2,9 M€	(+ 3,9%)	
Production de court métrage	6 M€	(+ 15,6%)	
Production de long métrage	23,4 M€	(+14,3 %)	
Production audiovisuelle	17,8 M€	(+ 7,7%)	
Accueil des tournages	4,3 M€	(+ 10%)	
Education artistique et diffusion culturelle	13,3 M€	(+ 7,1%)	
TOTAL	67,6 M€	(+ 10,4%)	(+ 48,3%/2004)

(Source CNC)

RÉACTIONS DE LA SALLE

La productrice Milena Poylo (TS) aimerait savoir si une région peut annoncer 0% de taux d'exécution de ses engagements ? Michel Plazanet lui répond que la première année, la mise en place effective d'un fonds d'aide peut mettre plus de temps que prévu. « Pour le long métrage ou la fiction télévisée, il n'est pas forcément facile d'attirer des producteurs s'il n'y a pas de tradition de tournage dans la région. Un film peut être aidé et ne pas se tourner, ou encore partir se tourner dans une autre région ».

Olivier Meneux (modérateur et directeur de l'ACAP Picardie) demande des précisions sur les disparités entre régions. Pour Michel Plazanet, « tout le monde ne part pas sur des bases égales : l'historique a son importance, le fonds peut exister depuis le début des années 90 ou avoir été lancé seulement en 2004. Il existe aussi des disparités de moyens entre les régions, géographiques et démographiques... » Anne Cochard souligne cependant que presque toutes les collectivités aident dans tous les domaines : seules deux n'ont pas de fonds pour le court métrage, sept n'ont pas encore de fonds long métrage, et trois pas de fonds audiovisuel...

Christophe Andrei, réalisateur (Association des cinéastes documentaristes), aimerait savoir pourquoi les aides non utilisées ne peuvent être reportées sur l'année suivante ? Anne Cochard explique que « le CNC engage ses crédits dans le cadre des conventions, et l'argent non dépensé doit revenir sur la ligne budgétaire du dispositif ». Isabelle Gaudron rappelle que les régions « se battent pour que les fonds qui arrivent du CNC soient bien affectés aux politiques cinéma et audiovisuel. J'ai insisté tout à l'heure sur la fongibilité : une de nos difficultés est que nous aimerions parfois basculer des fonds du long métrage vers les courts métrages mais que nous n'avons pas cette souplesse. Certains pro-

fessionnels déposent des dossiers partout et laissent tomber une région qui s'est engagée pour aller tourner dans une autre. On ne peut pas utiliser au mieux nos fonds, alors que nous nous sommes battus pour les avoir ! ».

Yann Lahaye, responsable d'Aquitaine Tournages, demande s'il existe des statistiques sur l'évolution des productions en région ? « Pas encore » déplore Michel Plazanet, « mais cela fait partie du bilan de la politique conventionnelle. 2006 sera la première année vraiment représentative ».

Xavier Le Jeune, secrétaire général de Films en Bretagne, aimerait connaître le nombre de dossiers proposés par rapport au nombre de dossiers aidés par les régions. Michel Plazanet lui répond que le taux de sélectivité fait également partie du bilan des conventions qui est réalisé actuellement.

COLLECTIVITES TERRITORIALES : 25 ANS DE SOUTIEN AU CINEMA ET A L'AUDIOVISUEL

Emmanuel Porcher, directeur de Centre Images : « Centre Images édite le Guide SOUTIENS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE - RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, VILLES depuis 15 ans, et nous prenons le temps de nous poser un certain nombre de questions sur les tendances.

Entre 2000 et 2005, le financement du court métrage a beaucoup varié, et grâce à l'effet 1 euro pour 2 euros, la part des collectivités territoriales est passée de 18 à 28%. Mais pour pouvoir suivre les obligations fiscales et sociales du court métrage, il faut désormais au moins deux des trois principaux financeurs (région, CNC ou chaîne). Et en parallèle, nous avons constaté en région Centre une baisse drastique du nombre de dossiers déposés (de 300 à 200) : y a-t-il un risque de concentration en termes de création ? Et cette tendance va-t-elle se confirmer ?

En ce qui concerne l'audiovisuel, la crois-

sance a été très importante au moment de l'introduction du dispositif 1 euro pour 2 euros en 2005 et de l'entrée du fonds Île-de-France en 2001. Mon interrogation est qu'au niveau régional, il n'y a qu'un opérateur principal : France 3 et ses antennes. On assiste donc à un phénomène d'étrangement sur les documentaires pour les productions France 3, qui peut déstabiliser le système national. Sur les téléfilms, des investissements très importants se sont faits dans le cadre de démarches économiques de certaines régions, ce qui pose la question des contenus, et de la démarche culturelle de ces régions.

Enfin, pour ce qui est du long métrage, même s'il y a eu une forte croissance, les régions ne pèsent encore que 1,3 % de leur financement. Entre 1996 et 2006, on assiste à un phénomène de bipolarisation, dit "effet cacahuète" : rétrécissement du nombre de films de la tranche de devis entre 2 à 5 millions d'euros, et accroissement des films de moins de 2 millions d'euros ou de plus de 5 millions d'euros. L'article d'Écran Total² sur les films produits sans télévision (références en fin de document) souligne ce phénomène : les régions se concentrent sur les films aux devis modestes, les investissements des télévisions vont quant à eux sur les films à gros devis. On peut donc légitimement s'interroger sur l'avenir de la tranche des films à devis moyens... Les régions ont-elles vocation à remplacer la télévision dans le financement de ces films ? Quel est l'impact sur le secteur ? ».

RÉACTIONS DE LA SALLE

Christophe Andrei, au nom de l'Addoc, souligne qu'il existe en effet en Alsace une tendance importante à la réduction de la production des documentaires en région. « Un tissu social s'est pourtant créé, constitué de créateurs, techniciens et producteurs. Et en parallèle, il y a abandon par France 3 ».

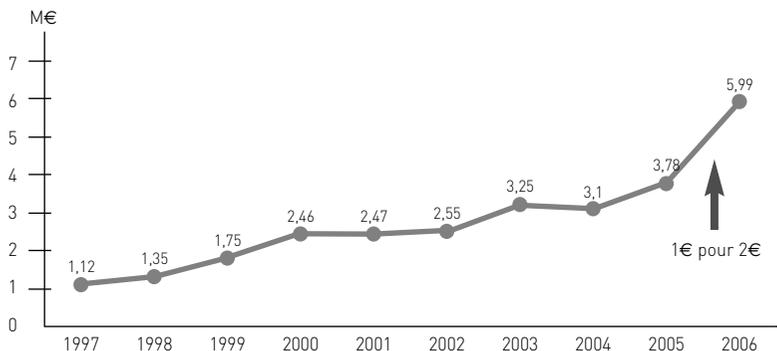
Isabelle Gaudron dit avoir abordé ce pro-

blème avec ses collègues d'autres régions. « Nous avons proposé de sortir France 3 de certains comités d'évaluation des projets car ils ne peuvent être à la fois juge et partie. Nous avons également rencontré les représentants des réseaux régionaux, qui ont confirmé ce désengagement. Mais tout le monde sait que les enjeux de 2007 sont plutôt d'ordre national avec la présidentielle... » Christophe Andrei insiste : « si on ne pose pas ces questions justement dans les six mois à venir, que va-t-il se passer ? La disparition de ce tissu local ? Il nous faut un soutien politique ».

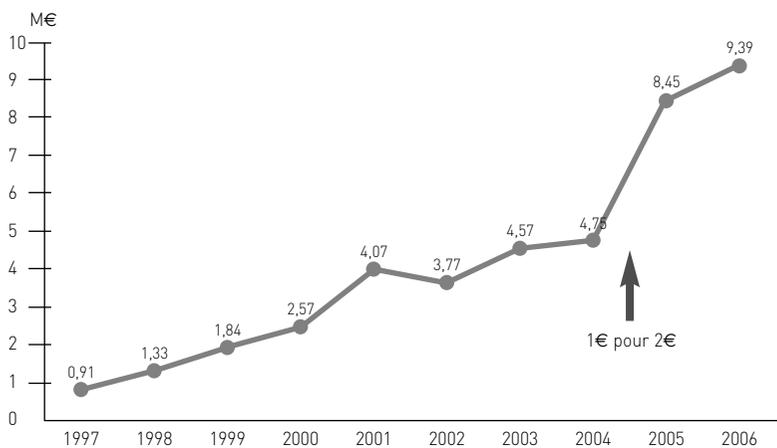
Richard Turco, directeur du Pôle Image Haute Normandie, s'inquiète d'un « problème de compréhension des objectifs de l'Etat en matière de développement audiovisuel régional. La direction de la création du CNC parle aux régions et à la direction de l'audiovisuel du CNC, la direction de l'audiovisuel parle à FédÉREZO, qui parle aux producteurs régionaux, qui parlent aux régions. Mais nous ne sommes jamais tous autour d'une table pour parler des objectifs de l'État en matière audiovisuelle. On devrait trouver un juste équilibre entre la stratégie des régions et celle du Cosip. Anne Cochard acquiesce : « c'est une de nos faiblesses, et une vraie discussion serait certainement plus utile que des dialogues bilatéraux. Pour revenir sur les interrogations d'Emmanuel Porcher, je rappelle que nos objectifs sont que les régions soient un financement complémentaire, et ne se substituent pas à d'autres financements. C'est un des enjeux des nouvelles conventions ».

Antoine Leclerc, de l'Association Carrefour des festivals qui fédère une cinquantaine de festivals à vocation culturelle, souhaite revenir sur la question de la diffusion, encore peu évoquée. « Selon les chiffres de Michel Plazanet, la croissance des budgets des collectivités pour la diffusion a été de 7%, mais je crains qu'à l'exception de l'éducation artistique qui se développe via Lycéens au cinéma, on assiste plutôt à une érosion. Cela contraste avec l'effet de levier

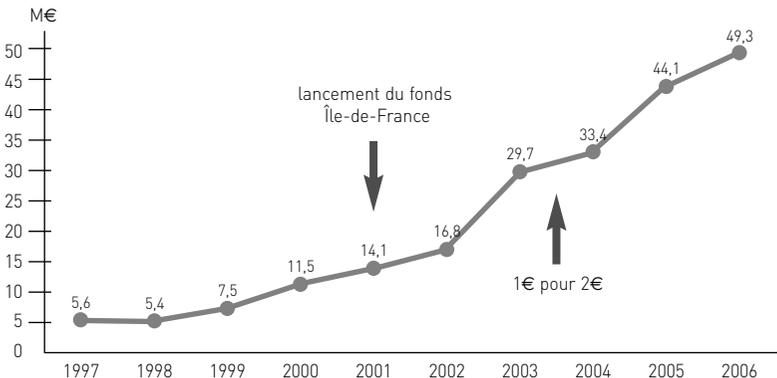
Evolution des investissements des collectivités territoriales pour le court métrage sur 10 ans



Evolution des investissements des collectivités territoriales en faveur du documentaire sur 10 ans

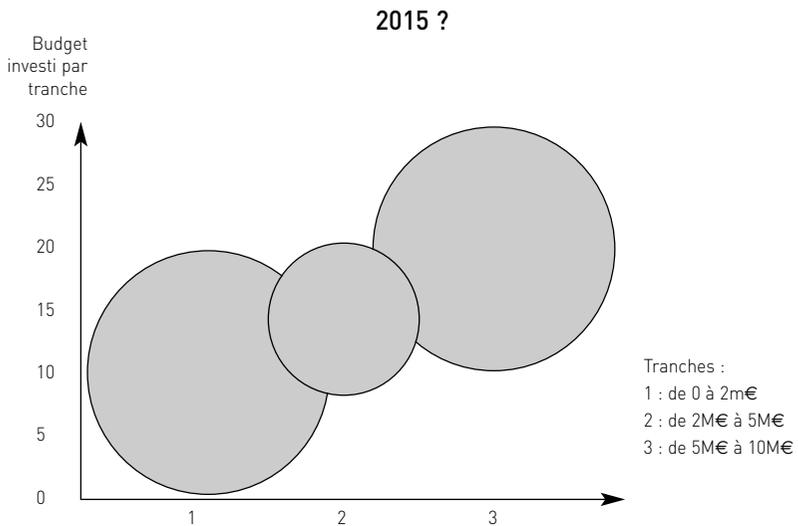
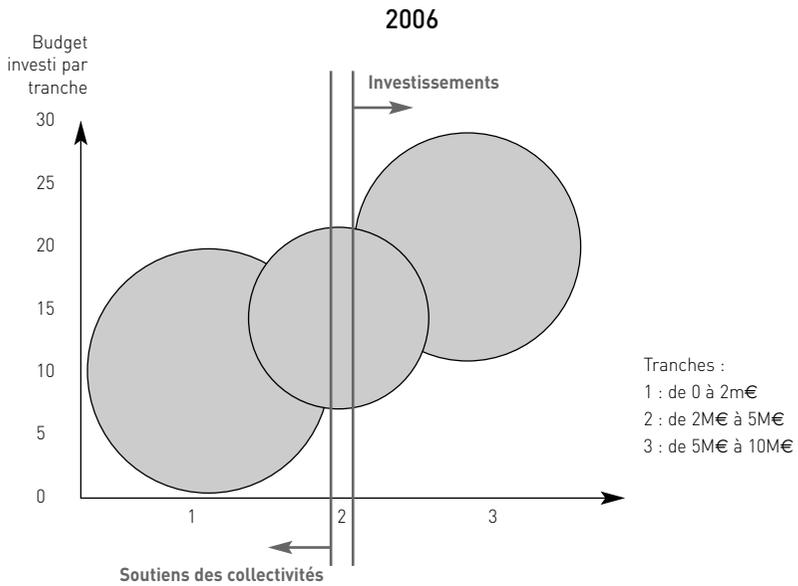


Evolution des investissements totaux des collectivités territoriales sur 10 ans



Source : Centre Images. Soutiens à la création cinématographique et audiovisuelle. Régions, départements, villes. Edition 2006.

Evolution du nombre de longs métrages par tranches budgétaires:
un phénomène de bipolarisation.



très fort de la mesure 1 euro pour 2 euros qui occulte l'axe essentiel qu'est la diffusion culturelle, un axe important pour les DRAC et les régions ».

Olivier Trusson, responsable de l'audiovisuel pour la communauté urbaine de Strasbourg, récapitule avec humour « les missions qu'on nous demande de remplir, sur un mode un peu caricatural : il s'agit de sauver le court métrage, de relocaliser les fictions en France, de remplacer les chaînes de télévision, d'apporter le numérique que France 3 n'accorde plus au documentaire, d'aider le cinéma d'art et essai, de soutenir la création et l'emploi en région ! Peut-on vraiment poursuivre tous ces objectifs ? C'est impossible ».

Marie Hélène Vidal, adjointe au maire de Vendôme, revient sur la diminution du nombre de courts métrages : « quel est le lien entre cette diminution et l'augmentation des longs métrages à petits budgets ? Les réalisateurs se lancent-ils directement dans le long ? Est-ce lié aux difficultés de diffusion du court métrage ? » Anne Cochard précise que les courts métrages sont bien diffusés grâce à l'Agence du Court Métrage, mais aussi à la télévision. « Je ne crois pas qu'il y ait un lien entre les deux phénomènes que vous citez ». Même opinion pour Anne-Sophie Knobloch-Bard, déléguée cinéma du SPI (Syndicat des Producteurs Indépendants), qui ajoute : « Par contre le phénomène de baisse de dépôts de dossiers de courts métrages auprès des Régions nous paraît inquiétant. On attend avec impatience les chiffres du CNC sur le nombre de visas demandés cette année ».

Pierre Lacan, réalisateur et membre de la SRF (Société des Réalisateurs de Films), constate quant à lui que « le nombre décroissant de films aidés provoque des difficultés chez les réalisateurs pour réaliser leur court métrage. Quant à l'augmentation de longs métrages à petits budgets, elle démontre que les réalisateurs ont tout simplement plus de difficultés à faire leurs

films ! ». La productrice Milena Poylo renchérit : « nous n'aurions pas fait nos trois derniers longs métrages sans les Régions, elles représentent un atout essentiel pour la diversité. Il existe un problème de répartition des financements du cinéma qui ne permet pas d'assurer la diversité et surtout le renouveau. Je m'inquiète pour l'avenir des jeunes réalisateurs et producteurs. Les problèmes sont masqués par le nombre de films, mais quels sont ces films et comment se font-ils ? ». Pierre Desheraud, en charge du court métrage dans le Limousin revient sur l'exposé d'Emmanuel Porcher : « cet "effet cacahuète" de bipolarisation existe aussi sur le court métrage. Nous avons également moins de dossiers à instruire, et nos interventions seront plus lourdes. Mais je parierai que le nombre de visas restera constant. Comment intervenir contre la disparition des films intermédiaires ? ». Selon Colette Quesson, responsable du pôle création à Centre Images, « en 2006 les Régions ont aidé 200 courts métrages, il y aura probablement 400 visas au CNC, et le festival de Clermont-Ferrand a reçu 1372 courts métrages pour la compétition française ! Il nous échappe donc beaucoup de formats courts, ce qui est inquiétant pour notre capacité à intervenir sur la création ». Philippe Germain, délégué général de l'Agence du court métrage, renchérit : « Il faut analyser comment ces 1300 films se sont faits, dans quelles conditions, avec quelle fragilisation de la production ? Pourtant, j'estime que le film court est mieux vu et mieux diffusé que certains longs métrages dans les salles traditionnelles, qui tiennent quatre semaines et n'arrivent pas jusqu'à certaines villes. De notre côté, nous militons pour la création d'un Observatoire de la diffusion du court métrage : l'aspect diffusion et accompagnement des œuvres, aidées ou non, doit être un des axes majeurs de la réflexion de ces nouvelles conventions ».

LE BILAN DES CONVENTIONS PAR LES REGIONS

Le regard de deux Régions sur ces trois années de convention, complète l'intervention introductive d'Isabelle Gaudron (Région Centre).

Hugues Quattrone, chef du service cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France, prend d'abord la parole.

« Je préfère être assez bref, car il est important que le maximum de Régions puissent s'exprimer. Pour nous, la convention est un outil très structurant et il est indispensable qu'elle soit à la fois triennale et commune entre trois signataires (Région, CNC et DRAC). En Île-de-France, les actions ont été lancées en 2001. Les objectifs du fonds de soutien à la production ressemblaient à ceux énoncés par Michel Plazanet : en particulier, l'aide à la relocalisation des tournages et des prestations, ainsi que la prise en compte de la diversité pour soutenir des œuvres de tous genres et de tous budgets. En 2005, notre intervention et nos financements ont été renforcés, en ajustant les critères de recevabilité pour les films de cinéma et de télévision, ce qui a permis d'absorber une demande croissante tout en gardant notre taux de sélectivité et une moyenne d'aide par projet satisfaisante. En 2004, 150 projets cinéma et audiovisuel ont été reçus, 330 projets en 2006 pour une enveloppe de 14 millions d'euros. Au total, 60 projets ont été aidés (soit 22% de sélectivité). 2006 a également été l'année de l'ouverture de la convention au département de la Seine-Saint-Denis, et de l'intégration du dispositif d'aide à la postproduction de la Région précédemment géré par Arcadi. Le deuxième volet qui recense les actions d'éducation à l'image avec les DRAC, est également en croissance même si nous souhaitons l'améliorer dans les années à venir. Pour conclure, l'évaluation qualitative passe pour nous par le suivi des carrières des œuvres aidées ».

Olivier du Payrat, chef du service des

industries culturelles à la Région Aquitaine, présente son bilan : « Même si nous avons nettement moins de moyens que l'Île-de-France, notre dispositif est ancien. Notre politique s'est d'abord construite sur le développement d'un tissu local, sur l'accueil de tournages, et s'est restructurée avec le conventionnement avec le CNC. Nous aussi sommes persuadés qu'il faut poursuivre sur des conventions triennales.

Pour le titre 1³, le conventionnement a créé des habitudes de travail, avec des exigences de professionnalisation très positives. Désormais, notre fonds de soutien a été internalisé au sein de la région et l'Agence Aquitaine Cinéma est repartie du bon pied. De 950 000 euros en 2003 notre fonds est passé à 1 million d'euros, et avec l'apport du CNC, il représente 1,5 millions d'euros. Nous recevons de plus en plus de projets : 260 en 2006 pour 50 retenus, ce qui a engendré une concurrence accrue entre producteurs, avec l'arrivée de producteurs parisiens plus expérimentés, qui ont gagné du terrain sur les aquitains, auparavant principaux bénéficiaires des fonds. Nous sommes attentifs à ce que les auteurs ne soient pas laissés pour compte et si les budgets d'écriture et développement ont baissé en 2004 et 2005, ils sont aujourd'hui revenus à niveau. Mais le dispositif 1 euro pour 2 euros a surtout bénéficié à la production. Les associations ont souffert aussi de la professionnalisation du fonds de soutien. La concurrence entre Régions, face à des professionnels qui font leur marché et vont au plus offrant, entraîne des marchandages sur certains dossiers. Enfin, notre sélectivité a augmenté. Les règles ont été profondément modifiées pour les producteurs en région. Pour le long métrage la relocalisation des tournages a été couronnée de succès, mais sous l'angle de l'audiovisuel je continue à me poser des questions sur les objectifs du CNC. Enfin, pour le court métrage, nous manquons encore de recul sur l'effet de la mesure 1 euro pour 2 euros.

Le titre 2 de la convention est important pour nous car l'éducation à l'image est évidemment primordiale, mais aussi car l'Aquitaine compte beaucoup de salles mono écran, souvent dans de petites villes et en milieu rural, dont la situation est fragile, et pour lesquelles l'art et essai est très précieux. Le ministre de la Culture et la directrice générale du CNC ont annoncé à Lyon au congrès des exploitants, que les collectivités territoriales allaient s'engager plus fortement sur ce plan sans que les élus en soient avertis ou même convaincus. Pour l'instant sur ces points, nous restons très dépendants du poids des conseillers cinéma en DRAC, qui sont dans une situation budgétaire difficile. Et les dispositifs d'éducation à l'image s'apparentent parfois à un ping-pong entre l'éducation nationale et la culture, dont nous sommes les spectateurs, avec le risque que la balle ne finisse de notre côté. Pour les exploitants indépendants en Aquitaine, l'essentiel des efforts depuis quinze ans a porté sur les investissements en complément des aides sélectives du CNC et sur l'éducation au cinéma. Mais les enjeux d'aujourd'hui sur le fonctionnement sont lourds : les interlocuteurs principaux sont les communes ou les conseils généraux (pour la diffusion) plutôt que les Régions. Pour l'exploitation, jusqu'où une Région peut-elle impulser une coordination et une concertation de moyens avec le CNC ? Nous dressons actuellement l'état des lieux du parc de salles de proximité, et notamment ce qu'il représente en termes d'emplois. Trois axes nous apparaissent fondamentaux : la formation et la professionnalisation, la capacité d'animation, et le travail en réseau. Je rappelle enfin la nécessaire solidarité interrégionale pour poursuivre le système sans le bouleverser ».

RÉACTIONS DE LA SALLE

Olivier Meneux : « en ce qui concerne le titre 2, depuis trois ans, observez-vous une disproportion entre les interventions en

production et celles en matière de diffusion culturelle ? Cela revient depuis ce matin dans les interventions ». Olivier du Payrat : « Je trouve ce système dual : il est paramétré et normé sous l'angle de la production, alors que du côté de la diffusion, c'est un simple affichage, par l'Etat et la Région, de soutiens accordés auparavant pour lesquels on conventionne sans suffisante concertation ou progression, à l'exception du Pôle d'éducation à l'image ».

Richard Turco pour la Haute-Normandie soulève un autre problème : « techniquement, une structure à deux casquettes comme la nôtre (le fonds d'aide et le dispositif d'éducation à l'image), a deux niveaux d'interlocuteurs très différents, surtout au niveau budgétaire. Nous négocions avec le CNC sur le fonds d'aide et avec le DRAC sur le titre 2. Il manque sans doute une coordination entre le CNC et les demandes des DRAC auprès du ministère de la culture. Pour nous ce sont deux systèmes différents, alors qu'après tout, on parle des deux côtés avec l'Etat ! ».

Erwan Escoubet de la Fédération Nationale des Cinémas, précise cependant que « le volet diffusion ne représente que 16% des aides régionales, tout le reste c'est la production... Or il faut un accompagnement de la politique d'aide à la production par une aide à la diffusion ».

Paul Chiesa, président de FédéREZO, avoue ne pas comprendre le rôle des DRAC : « les interventions du titre 2 vont de 15 000 à 1 million d'euros ! Il faudrait une cohérence sur le territoire national. Pourquoi les budgets des DRAC ne sont-ils pas déconcentrés dans les directions des actions culturelles des régions ? ». Anne Cochard explique que les DRAC s'occupent de tous les secteurs culturels, y compris le théâtre ou la peinture. « La grande différence entre le cinéma et tous les autres secteurs, c'est que le CNC s'appuie sur l'outil du compte de soutien, qui représente 500 millions d'euros, et que le ministère de la culture considère comme un outil de

financement général qu'on décline sur tout le territoire. Les conseillers cinéma des DRAC se battent tous les ans sur leur budget et sont moins bien lotis en cinéma que sur les autres secteurs ».

LE BILAN DES CONVENTIONS PAR UNE DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Denis Darroy, conseiller cinéma de la DRAC Alsace-Lorraine, fait part de sa vision de la situation dans sa région. « Aujourd'hui, le budget du spectacle vivant pour la région Alsace est de 11 millions d'euros, alors que celui du cinéma, de l'audiovisuel et des nouvelles technologies, est de 350 000 euros ! Voilà notre réalité. Il faut faire de la pédagogie auprès de nos collègues et du directeur de la DRAC.

En Alsace, le développement du cinéma et de la télévision a été plus important qu'en Lorraine, grâce à l'ouverture par France 3 d'une fenêtre pour le documentaire. Globalement, le secteur est très éclaté, les gens ne se connaissent pas et ne travaillent pas ensemble. Il faut imaginer des lieux qui rassemblent, comme le Pôle de développement économique de l'image créé en Alsace, qui prend en compte toute la filière. Nous discutons plutôt avec la direction de la culture de la région, mais pas avec la direction économique qui a pourtant son mot à dire, pour la rénovation des salles de cinéma par exemple. S'agissant de production, fonds nationaux et fonds régionaux se concurrencent : plus il existe de fonds régionaux, moins il y en aura en national. Nous avons tous notre part de responsabilité. De mon côté, j'essaie de préserver une enveloppe d'aide à la création par exemple, ce qui est difficile dans les DRAC pour des projets qui ne rentrent pas forcément dans des systèmes économiques traditionnels. En ce qui concerne les salles, nous travaillons facilement entre Régions (une structure interrégionale des salles de cinéma a été créée). Pour la production, il existe également un

bonus transfrontalier. Ça ne sert à rien d'alimenter la polémique de confrontation entre les DRAC et le CNC, puisqu'il n'existe pas d'instance de coordination entre les différents secteurs de la profession.

Au final, nous avons mis en place un outil d'information interrégional sur papier et requis la présence des salles de cinéma, des producteurs et des diffuseurs dans l'ensemble des comités de lecture. On ne doit pas faire l'économie du dialogue et de l'échange ».

RÉACTIONS DE LA SALLE

Olivier Meneux rebondit sur le fait que ressort nettement des débats la nécessité de rééquilibrer les interventions des collectivités sur le titre 2 des conventions, c'est à dire la diffusion. Christophe Paumez (DRAC Auvergne) lui répond : « En DRAC nous sommes garants du projet régional global. Par rapport à la concurrence entre Régions, la convention a apporté beaucoup de cohésion et d'échange d'informations. Mais maintenant, il faudrait de la solidarité entre Régions. En Auvergne, nous nous posons la question d'abandonner la ligne audiovisuelle qui n'a pas de sens pour nous, et d'augmenter l'aide au documentaire de création et au court métrage. Il faudrait alors trouver des solidarités avec, par exemple, nos voisins de Rhône-Alpes ».

Emmanuel Porcher remarque que « les prochaines conventions doivent évoluer pour éviter d'empiler les dispositifs. Il n'existe pas partout de pôles régionaux d'éducation à l'image contrairement aux fonds d'aide. En région Centre, notre conseiller cinéma est parti, ce qui ne facilite pas notre travail : la présence de l'Etat en région est extrêmement importante, tout particulièrement dans le schéma que nous essayons de construire, et qui rassemble CNC, DRAC et Région ».

Denis Darroy, responsable de la DRAC Alsace-Lorraine résume la situation en France : « nous sommes 17 conseillers



cinéma en région, trois conseillers travaillent sur deux régions en même temps (Haute et Basse-Normandie, Alsace/Lorraine et Bourgogne/Franche-Comté), et deux régions ne sont pas dotées. Le reste des conseillers s'occupent du cinéma en plus de leur secteur (théâtre, ou musique et danse etc.) : ils ont besoin d'être formés sur le compte de soutien, l'exploitation cinématographique etc. ».

La productrice Milena Poylo s'étonne : « j'ai l'impression que tout le monde veut faire la même chose, et que les dispositifs s'accumulent. Vu de l'extérieur, c'est désarmant : y-a-t-il un échelon de trop ? ». Michel Plazanet rappelle que les interventions des DRAC ne se limitent pas à ce qui est inscrit dans le cadre des conventions (5,5 millions d'euros). « L'ensemble du budget cinéma et audiovisuel des DRAC est de 13 millions d'euros. Elles s'occupent par exemple de l'éducation à l'image au niveau départemental. La situation budgétaire des DRAC n'est pas florissante, l'audiovisuel et le cinéma représentent en moyenne 2% de leur budget et les perspectives d'évolution sont minces ».

Guillaume Esterlingot, du conseil régional de Bretagne : « Il faut se réinterroger sur le rôle des DRAC, et le redéfinir avec le CNC ». Catherine Bailhache coordonne les

salles de cinéma du Grand Ouest via l'ACOR (Association des cinémas de l'ouest pour la recherche) : « j'ai affaire à six Régions administratives, et à des conseillers cinéma débordés, qui manquent de moyens. Nous les sollicitons car nous avons vraiment besoin d'eux : l'Etat apporte une vision globale, mais au quotidien les conseillers cinéma des DRAC traitent les questions liées à la proximité ».

Olivier Meneux relève que la première partie des débats marque la nécessité d'une évaluation plus poussée, d'un dialogue et d'une concertation accrues entre les partenaires. « La prochaine génération de conventions doit permettre de poursuivre le travail dans une recherche de plus de partenariats. Les conventions, à ce titre, doivent s'articuler de manière plus cohérentes et éviter l'effet de catalogue. A bien des égards les échanges de ce matin posent les limites de l'exercice conventionnel mené depuis trois années en termes d'engagement, d'organisation, de temps et de moyens entre les différents partenaires. Le prochain cadre conventionnel ne peut en ce sens faire l'économie d'une réflexion profonde sur les objectifs partagés et donc d'une évaluation commune entre Etat et Régions. Le risque aujourd'hui c'est le simple renouvellement d'un cadre ».

2. QUELS ENJEUX POUR LES NOUVELLES CONVENTIONS 2007/2009 ?

Selon Anne Cochard, directrice de la création, des territoires et des publics au CNC, « tous les partenaires se sont engagés et l'effet de levier a très bien fonctionné : même quand ce dispositif 1 euro pour 2 euros prenait la place de pratiques conventionnelles plus anciennes, la mesure a rencontré une véritable volonté des Régions de s'impliquer davantage.

Notre politique conventionnelle couvre plusieurs champs d'action : les fonds d'aide à la production, mais aussi la diffusion culturelle et l'éducation artistique. Les enjeux de ce fameux titre 2 ne sont pas moins importants que ceux du titre 1. De nombreuses Régions ont d'ailleurs établi un lien entre les fonds d'aides à la production et le soutien à la diffusion et à l'éducation artistique. La nouvelle génération de conventions doit bien sûr permettre la poursuite du dispositif 1 euro pour 2 euros. Nous souhaitons faire un bilan quantitatif et qualitatif, car cela a un vrai sens de répondre aux questions soulevées par Emmanuel Porcher : quels types de films ont été aidés ? Les financements sont-ils complémentaires ou de substitution ? Les conventions sont un outil pour définir des objectifs communs et pour le CNC, il s'agit de réaffirmer les enjeux culturels et artistiques. Le lancement des conventions a été uniformisé et cadré, mais aujourd'hui nous tenons à prendre en compte la diversité des Régions, comme le soulignait Isabelle Gaudron. Nous serons plus souples, pour mieux appréhender les spécificités de chaque collectivité territoriale selon ses objectifs.

Nous parlerons cet après-midi d'un nouvel objet des conventions, l'exploitation en salles : le maintien d'un parc diversifié est un enjeu que nous partageons tous. Les prochaines conventions seront un outil de coo-

pération pour s'informer, de nos critères d'intervention mutuels, des projets de création et de modernisation des salles, ou enfin pour soutenir ensemble des projets de réaménagement. Pour conclure, j'estime que la mise en place des conventions a été un succès total. Personne ne pensait que les Régions répondraient aussi vite et de façon aussi importante ».

RÉACTIONS DE LA SALLE

Xavier Le Jeune secrétaire général de Films en Bretagne soulève la question des évolutions technologiques, notamment la téléphonie mobile, pour laquelle le sujet des contenus est encore hypothétique. « En Bretagne existe un pôle de compétitivité « Image et réseaux », créé avec les plus grands groupes. Est-ce que les Régions prennent en compte les conséquences de ces évolutions en matière de soutien à la production, d'éducation à l'image, et de formation professionnelle ? On sait d'ores et déjà que la loi Télévision du futur aura un impact sur le compte de soutien ». Anne Cochard lui répond qu'il faut attendre. « Il s'agit de taxer tous les services de télévision, y compris les fournisseurs d'accès : attendons le projet de loi et le dispositif de soutien au niveau national. On ne peut pas anticiper par les conventions ce qui n'existe pas encore au niveau national ».

Chantal Fischer, précise qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, « il n'existe pas d'obligation d'engagement d'un diffuseur pour l'aide au documentaire. Donc nous ne percevons pas du CNC le complément 1 euro pour 2 euros sur ce genre. C'est une décision régionale à laquelle nous tenons. Je souhaite revenir sur la question de la spécificité d'une région, dont on parle depuis ce matin. Je ne sais pas bien ce que cela veut dire : il y aurait la Région du documentaire, celle du long métrage, celle du court métrage ? Depuis cinq ans, notre travail consiste à développer la filière régionale et à faire en sorte que le secteur professionnel local puisse continuer à travailler et à

se développer en région. Pour nous, il est hors de question d'avoir une spécificité en dehors de celle-ci ! »

Guillaume Esterlingot réagit sur le thème des nouvelles créations. « En Bretagne, la convention qui se termine ne les a pas favorisées : dans le cadre de la nouvelle génération de conventions, dans quelle mesure le CNC peut-il anticiper ces nouvelles créations, au croisement de l'art vidéo et du multimédia, ainsi que le développement du numérique dans les salles ? ».

Richard Turco revient sur le fait que la nouvelle génération de conventions ne va pas révolutionner le système : « le bilan de ces trois dernières années doit être poursuivi pendant les trois prochaines. Il faut des effets correctifs en intégrant le volet exploitation, tout en gardant ce que les régions font déjà... ». Anne Cochard abonde dans son sens, précisant avoir « bien entendu l'importance des conventions triennales et de la fongibilité entre long et court métrage. Les hypothèses du CNC sont plutôt dans un esprit de souplesse ».

Jean-Raymond Garcia, producteur en région, a trois remarques. « Premièrement le volet coordination, présent dans les premières conventions, a disparu. Or il avait permis aux professionnels et aux associations de participer à une concertation et une réflexion prospective sur la convention Etat/Région. Il faudrait rétablir ce champ, et prévoir un article qui reconstruise les liens naturels entre les actions du titre 1 et 2. On ne s'accorde pas assez le temps de la réflexion, et ce temps n'est pas financé. Deuxièmement, en qualité de producteur, je suis troublé par l'effet pervers de la mesure 1 euro pour 2 euros. Si elle a fortement augmenté la part d'intervention des régions sur les courts métrages, elle s'est accompagnée d'un tel durcissement des critères de territorialisation qu'il est quasiment impossible aujourd'hui d'envisager un co-financement régional, à part une

aide à l'écriture en amont et une aide à la post production en aval. C'est un travail de réflexion pour l'ARF (l'Association des Régions de France) : peut-on envisager le cofinancement régional sur des bases transfrontalières (comme c'est le cas pour certaines unités régionales de production de France 3), ou au niveau européen ? C'est donc aussi de la responsabilité des élus et des pouvoirs publics, car un certain cinéma ou projets audiovisuels à contenus sont régulièrement attaqués, leurs moyens revus à la baisse. Enfin, dernier point, j'ai parlé de collaboration infrarégionale dans le cadre de ce colloque l'année dernière, or je constate que les conseils généraux n'ont toujours pas les moyens de développer leur coopération ».

Anne Cochard rappelle d'une part que quelques départements font partie des conventions (douze en 2006 selon le Guide de Centre Images), et d'autre part que la réponse en matière de critères de territorialisation reste entre les mains des régions.

LES POINTS DE VUE DE QUELQUES ORGANISMES PROFESSIONNELS

Pour débiter l'après-midi, Olivier Meneux précise que la première partie des interventions concernera la création, la seconde la diffusion. Le débat démarre donc avec l'intervention de Didier Gerbaud, délégué général de FédéREZO. « FédéREZO regroupe les associations régionales de producteurs hors Île-de-France. Cela représente 164 producteurs, soit un quart des producteurs français, qui produit 16% des œuvres aidées mais ne reçoit que 10 % du montant attribué par le Cosip. Il y a donc un décalage énorme entre les producteurs d'Île-de-France et le reste du territoire. Les producteurs FédéREZO travaillent beaucoup avec les chaînes locales et les stations régionales de France 3. Mais ce sont celles qui paient le moins. Donc ces producteurs ont vraiment besoin des collectivités territoriales. Mais en revanche,

plus il y a d'apports des Régions, moins il y a d'apports des stations régionales de France 3 (le prix de 150 euros à la minute n'a pas augmenté depuis dix ans). C'est un message très important que doivent passer les politiques. Les producteurs sont surtout intéressés par le titre 1 garant de la diversité, permettant le repérage de jeunes auteurs et le travail dans la durée. Mais sur le titre 2, les producteurs sont de plus en plus intéressés par la diffusion de proximité : il existe tout un tissu de salles de cinéma, de médiathèques et bibliothèques, qui demandent du documentaire. C'est une éducation à l'image qui concerne les adultes. J'aimerais enfin poser une question au CNC : récemment, à une rencontre du SPI, Laurent Cormier, directeur de l'audiovisuel au CNC, a signifié que dans le titre 1 beaucoup de subventions allaient à des documentaires pour des stations régionales de France 3. Est-ce purement informatif ou est-ce une façon de dire qu'on aide les stations régionales de France 3 ? Autre question : on me demande de la transparence dans mes comptes, mais de mon côté, je ne sais pas combien coûtent les dispositifs de soutien à la production. Les DRAC, les agences, les conseillers généraux et régionaux... connaître le pourcentage de coûts de gestion des aides est une demande légitime de citoyen ».

Milena Poylo, pour le Syndicat des producteurs indépendants et TS Productions, souhaite d'abord réagir au désormais fameux "effet cacahuète". « La bipolarisation des longs métrages n'a pas été provoquée par les soutiens des Régions, mais par le système. Depuis des années nous voyons émerger ce cinéma à deux vitesses. Les régions, par leur travail et leur recherche de diversité, sont d'autant plus indispensables. Nous n'aurions pas fait nos derniers films sans Région, ou alors très difficilement. Et dans les trois cas, nous avons travaillé avec deux Régions à la fois. Je suis certaine que cela peut se faire aussi pour la fiction, le documentaire ou le court métrage.

On a cité ce matin des producteurs qui se comportaient mal vis à vis des Régions, il me faut m'expliquer : un producteur propose un projet à plusieurs Régions en même temps, de la même façon qu'aux télévisions, et sans savoir comment il sera accueilli. A cause de calendriers différents, il m'est arrivé d'avoir une réponse positive d'une Région et d'être obligée d'attendre la réponse d'une autre deux mois plus tard (une région qui m'intéressait davantage à cause de la localisation). J'ai dû refuser tardivement la première Région et je pense que le budget a été perdu car c'était la fin de l'année. Ça n'est pas de la malhonnêteté de notre part, c'est le fonctionnement du système et la conséquence du développement des interventions des Régions. Il faut en parler pour trouver des solutions, car de l'argent perdu ne fait plaisir à personne !

En ce qui concerne le retour économique, les aides ne doivent pas être saupoudrées. Il vaut mieux faire peu de choix, mais les tenir jusqu'au bout. Pour moi, l'aide minimale serait à 100 000 euros, ce qui me paraît juste pour un long métrage. Le bon équilibrage entre l'aide et le retour est raisonnable à 1 pour 1. Certaines Régions exigent jusqu'à 1 pour 4, c'est absolument impensable. Enfin, nous avons le devoir et la vocation de faire de la formation, mais nous ne pouvons pas nous obliger à embaucher des techniciens pas formés s'il n'en existe pas d'assez expérimentés en région.

Il faut maintenir la liberté de chacun : chaque Région a besoin de trouver sa spécificité. Je crois qu'il faut maintenir le long métrage, le court métrage et le documentaire dans les régions. Et la spécificité d'une région peut être la présence de techniciens locaux, ou la diffusion... Car la diffusion peut être aussi un moyen pour les régions de continuer à travailler sur la diversité ».

Pierre Lacan, représentant du ROC, Regroupement des organisations du court métrage, précise la situation de son propre

secteur. « Depuis toujours, et davantage depuis la crise des intermittents du spectacle, les Régions ont été des partenaires du court métrage. L'ouverture de la mesure 1 euro pour 2 euros a permis d'abonder les fonds. Mais ce n'est pas qu'une question de numéraire. Pour mieux continuer à collaborer avec les collectivités territoriales, nous avons écrit une charte qui rassemble les demandes collectives des professionnels du secteur auprès des collectivités mais aussi des pouvoirs publics pour engager un dialogue constructif dans le cadre de la renégociation des conventions. Enfin, notre position n'est pas favorable à la fongibilité des fonds du court métrage et du long métrage, car nous voulons garder un fonds spécifique au court métrage. C'est le secteur du renouvellement des talents pour le cinéma et l'audiovisuel ».

RÉACTIONS DE LA SALLE

Emmanuel Porcher revient à la première question de Didier Gerbaud sur la question du coût des aides : « le fonds d'aide de la Région Centre représente 1,615 million d'euros et le coût de gestion de ce fonds est de 120 000 euros. Nous sommes donc dans un rapport de 1 à 12 ».

Anne Cochard répond quant à elle sur la fongibilité : « il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté : en fin de gestion, s'il reste de l'argent en long métrage qu'on ne peut pas dépenser, il va vers le court métrage. C'est évident et ça n'ira pas dans l'autre sens. C'est une question de souplesse ». Guillaume Esterlingot complète en affirmant que le court métrage a tout à y gagner.

Emmanuel Porcher demande à Milena Poylo quel pourrait être le niveau des montants planchers. Pour la productrice, tout dépend si l'on tourne tout le film dans une Région ou si l'on travaille avec plusieurs Régions. « Pour moi, 150 000 euros et trois semaines de tournage correspondent à ce qu'on a fait avec des retours raisonnables ». Selon Jean-Raymond Garcia, « pour

le long métrage, c'est 150 000 euros pour trois semaines, pour le court métrage c'est 25 000 euros comme pour le documentaire. Et les Régions devraient prendre en considération la préparation des films, qui se fait souvent sur place ».

Xavier Le Jeune pour Films en Bretagne, a travaillé auparavant dans le secteur du spectacle vivant. « Le saupoudrage y a fait beaucoup de victimes. On entend beaucoup dire dans les Régions qu'il faut aider moins de films, mais mieux. Les commissions donnent un avis artistique, mais pas sur les devis, et ne précisent pas les montants octroyés. C'est une question épineuse quand on sait la crise que traverse l'emploi culturel. Est-ce que ce sont des choix artistiques, économiques ou éditoriaux ? ».

« Quand j'ai commencé dans la production, se souvient Milena Poylo, on avançait marche par marche. Les financeurs regardaient ce qu'avaient fait les précédents. Cette époque est révolue : il y a de l'argent mais mal réparti. Certains films coûtent manifestement beaucoup trop cher pour ce qu'ils rapportent ». Jean-Raymond Garcia acquiesce : « il faut redistribuer et redéployer. En Basse-Normandie, il existe une politique en faveur des entreprises de production audiovisuelle, sans critères régionaux abusifs, respectant l'identité de la filière locale, constituée essentiellement d'auteurs organisés en associations. Cette Région a mis en place une aide à l'écriture au montant équivalent à celui engagé en faveur des sociétés de production. Il n'y a donc pas de distinction entre amateurs et professionnels, mais des critères artistiques ».

Erwan Escoubet, directeur juridique de la Fédération nationale des Cinémas Français, aborde la dernière partie de la discussion, qui porte sur l'ajout de l'exploitation dans les conventions. « Il est agréable de voir que la diffusion est une question que tout le monde se pose. Au dernier congrès des exploitants à Lyon, nous avons organisé un débat sur l'aide régionale à



L'ANNÉE SUIVANTE, long métrage d'Isabelle Czajka (Ad Vitam)

l'exploitation cinématographique. L'interlocuteur privilégié des exploitants en région, ce sont les DRAC et leurs conseillers audiovisuels. Quelques chiffres : en France il y a 5300 écrans, 2200 établissements (dont 1200 salles uniques). La fréquentation, qui était de 116 millions d'entrées en 1992, a regagné 70 millions d'entrées supplémentaires. Une partie de la remontée de cette fréquentation est due à la politique de rénovation des salles. C'est un effort estimé à 1,72 milliards d'euros via des fonds privés mais aussi via le CNC et les aides des collectivités territoriales. L'aide régionale est la plus importante, devant celles des départements ou des communes. En 2005, sur les 120 millions d'euros en investissements pour la commission des aides sélectives, 5 millions d'euros viennent des Régions, 3 millions des départements, et 5,8 millions des communes (ce ne sont pas des subventions, mais des fonds propres). Nous travaillons

sur une plaquette d'information sur la situation des Régions et leurs salles de cinéma : sur les 24 Régions qui ont une convention avec le CNC, 14 ont une politique spécifique à la diffusion cinématographique. Ce sont davantage des aides à l'investissement qu'au fonctionnement, parfois conditionnées à l'attribution de l'aide sélective du CNC. Elles sont toutes encadrées par la loi Sueur pour les entreprises privées, et les régions doivent d'ailleurs toujours intervenir en complément des départements et communes.

Par exemple, en Île-de-France, il existe une aide directe et sélective, réservée aux salles de moins de 800 fauteuils, plafonnée de 10 à 30 % des travaux (pour des travaux plafonnés à 4,57 millions d'euros). En Aquitaine, la Région peut financer 10% des travaux pour les communes de moins de 10 000 habitants, 15% pour les plus de 10 000 habitants et 20% dans les zones rurales. Mais les aides aux entreprises pri-

vées sont plafonnées systématiquement à 10% des travaux. Il existe donc beaucoup de formules possibles. Enfin, nous demandons un traitement égalitaire quel que soit le statut des salles, privé ou associatif. Pour nous c'est une discrimination arbitraire. Nous préférons les critères objectifs : les salles art et essai, celles qui font tant d'entrées, ou celles des villes de moins de tant d'habitants etc...».

Autre regard, celui de Dominique Hannedouche, directeur régional des programmes de TV Rennes.

« Nous allons fêter nos 20 ans en 2007, nous venons de passer en hertzien, et nous avons coproduit une quarantaine de films cette année. Les 8 chaînes de l'Ouest se sont regroupées en GIE, Grand Ouest Télévisions, dont l'objectif est de mutualiser l'offre publicitaire. En juin dernier, ce GIE a obtenu l'agrément du CNC pour devenir coproducteur, ce qui a été le cas sur un magazine avec Capricci Films, et quelques documentaires. Nous faisons également tous partie du Réseau des télévisions locales du service public (RTLSP) qui regroupe 60 à 70 chaînes. Dans ce réseau a été créé voici trois ans une unité de programmes, Réaction en chaîne, qui propose 5h30 de programmes par mois, essentiellement des documentaires. Nous faisons même maintenant du préachat de documentaire, et une heure de court métrage grâce à un partenariat avec l'Agence du court métrage. Proposer ces programmes à l'antenne sur les télévisions locales, c'est toute une pédagogie. Mais ça fonctionne, nous sommes un service de 12 personnes et nous allons passer à 20 en janvier. Les Locales, chaînes privées de la presse quotidienne régionale, mettent aussi en place une fédération, avec une politique de mutualisation, mais pour acheter des séries américaines. Enfin, pour faire face à l'arrivée de la TNT, nous avons mis en place un autre GIE regroupant les Locales et RTLSP. Il y aura 112 fréquences disponibles pour les télévisions locales vers 2008.

Pour revenir à TV Rennes, nous travaillons de moins en moins en coproduction avec France 3. On s'intéresse à la création, aux films d'auteurs, on est les seuls à se risquer sur des premiers films même si c'est pour moins de 10 euros de la minute. Nous avons passé des contrats d'objectifs et de moyens pour soutenir la production indépendante locale avec les trois télévisions locales du capital de TV Rennes (la ville de Rennes, Rennes Métropole et le conseil général). A partir de 2007, nous allons essayer d'investir 100 euros la minute, mais ce seront des projets très territorialisés. Je vais solliciter la Région Bretagne pour des aides à la coproduction, afin de pouvoir faire des apports cash plus importants, de permettre à ces films de passer au compte automatique et de faire des choses intéressantes en matière d'apport en industrie ».

Olivier Meneux prend la parole en tant que représentant du Pôle régional d'éducation à l'image en Picardie. « Parmi l'ensemble des missions qu'elle porte à l'échelon régional, l'Acap - Pôle Image Picardie travaille à la fois sur les terrains de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle. En matière de diffusion, l'Acap est missionnée au titre de l'accompagnement des films d'auteurs et des salles qui les soutiennent. Cette action se dirige donc particulièrement sur des films aujourd'hui insuffisamment accompagnés, des films d'ailleurs souvent liés à des fonds de soutien à la création et sur lesquels les salles ont du mal à travailler. Nous nous associons d'une manière ou d'une autre dans nos activités de diffusion avec 20 à 30 lieux suivant les actions. Après plus de 5 ans d'engagements réguliers, un véritable réseau s'est constitué, offrant aux films un espace conséquent. Chaque mois une dizaine de films circulent dans une quinzaine de salles, il s'agit évidemment de films dont les combinaisons de sortie sont souvent très faibles (moins de dix copies). Il est donc possible à l'échelle de réseaux régionaux d'organiser une filière offrant

une vie aux films les plus fragiles. Pour revenir aux questions de production traditionnellement posées à Vendôme, il apparaît essentiel de considérer l'accompagnement de la diffusion comme central. On constate aujourd'hui un problème profond dans le débouché du film de prototype tant dans sa relation à la télévision (concentration des financements) que dans sa vie en salle de cinéma (concentration sur la distribution, dilution de l'art et essai). Les Régions doivent s'emparer de cette question au regard de leur engagement en matière de production. Si l'on accompagnait beaucoup plus structurellement qu'on ne le fait aujourd'hui près de 100 lieux de diffusion de recherche au plan national, on pourrait certainement permettre à des films d'exister, à des auteurs d'émerger. Le travail de réseau et d'accompagnement des films ne peut, en tout état de cause, pas faire l'économie d'un travail sur la situation des salles de cinéma, lieux de proximité et d'aménagement culturel du territoire. Nous nous posons ainsi la question de l'intervention régionale au niveau du fonctionnement des salles. Pour revenir sur le travail conduit dans le cadre de la mission du Pôle d'éducation à l'image, cette mission nous a permis de poser la question de la place de l'artiste, du cinéaste, au coeur de l'intervention artistique. Associés à l'ensemble des actions, une trentaine d'artistes intervient tout au long de l'année dans les écoles, les collèges et les lycées sur le territoire régional. L'action culturelle doit être considérée ici comme un champ d'intervention publique à part entière et non pas comme un alibi, comme c'est encore trop souvent le cas ».

RÉACTIONS DE LA SALLE

Isabelle Boulord du Conseil général de la Seine-Saint-Denis redéfinit la notion de service public de la culture. « On doit pouvoir forger des interventions publiques de la culture, dont les salles de cinéma représentent un élément fondamental. Nous

avons la chance d'avoir en Seine-Saint-Denis un réseau de salles municipales particulièrement actif, qui ne font pas le même travail en direction des publics que les salles privées. La Seine-Saint-Denis finance jusqu'à 30% des travaux sur des salles publiques conventionnées. Suite à l'arrêt des emplois jeunes, le département s'est engagé à accompagner la création de postes de médiateurs. Et enfin, nous montons un observatoire sur l'exploitation en Seine-Saint-Denis en 2007 ».

Erwan Escoubet lui rétorque que « le monde ne se divise pas en multiplexes et salles municipales : la moitié des établissements en France sont des salles associatives et l'autre moitié des privées. Comme je le disais tout à l'heure, en Île-de-France, les aides sont limitées aux salles de moins de 800 fauteuils, mais la Région ne fait pas de différence selon le statut juridique des salles. Certains petits exploitants privés font aussi bien leur travail que des municipaux, ils méritent tout autant une aide au fonctionnement ou à la rénovation ».

Catherine Bailhache revient sur ce sujet, en affirmant son soutien à Isabelle Boulord : « L'ACOR représente des salles aux statuts juridiques très variés. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il existe des politiques en fonction des contenus, de recherche de public, ou en faveur de films fragiles... Sur 550 films inédits sortis en 2005, 329 étaient art et essai, et 154 sortaient avec moins de dix copies en France. Les exploitants doivent se sentir concernés par la politique de soutien aux films de leur collectivité territoriale : ce travail d'accompagnement permet au film de s'installer grâce au bon vieux bouche à oreille. Les exploitants doivent y être associés des mois auparavant, comme les producteurs ou les artisans du film. Qu'il lisent les scénarios, qu'ils soient mis au courant des aides, qu'ils puissent savoir quand une copie zéro est prête, même s'il n'y a pas encore de distributeur. Les Régions, les exploitants et les professionnels qui font



QUAND J'ÉTAIS CHANTEUR, long métrage de Xavier Giannoli (EuropaCorp Distribution)

les films ne se rendent pas compte de ce qu'ils perdent en ne saisissant pas cette opportunité ». Milena Poylo va entièrement dans son sens : « c'est la meilleure façon de lutter contre le côté "kleenex" des films ».

« En Picardie, rappelle Olivier Meneux, se pose aujourd'hui la question d'un fonds de soutien à la diffusion associant les conseils généraux et le conseil régional. Dans le département de l'Oise, le conseil général s'engage depuis un an sur une manifestation qui regroupe 15 salles, plus de 30 films par trimestre y sont présentés dans le cadre d'un travail de rencontre avec le public. Devant la structure du parc de salles, la situation de la distribution et l'enjeu d'aménagement, pourquoi ne pas aller plus loin avec des aides au fonctionnement ? Voilà en tout cas une véritable possibilité de collaboration infrarégionale ».

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ?

Catherine Puthod, chargée de mission cinéma audiovisuel, fait le point sur les perspectives en Région Rhône-Alpes. « Rhône-Alpes est l'une de premières régions en France à s'être engagée pour le soutien au cinéma, dès 1990 avec la création de Rhône-Alpes Cinéma pour le long métrage. La politique régionale s'est bâtie sur plusieurs années, d'abord sur le court métrage, puis l'animation, le documentaire de création et un petit fonds audiovisuel. En 2004, une concertation importante a été mise en place pour rénover notre politique et structurer la filière professionnelle, ce qui a abouti en 2005 à un nouveau fonds, élargi notamment à la fiction pour la télévision. Aujourd'hui, l'élaboration des nouvelles conventions nous permet de réaffirmer notre politique de structuration de la for-

mation professionnelle, et au-delà, de toute la filière. En matière de formation, il existe un partenariat DRAC/Région sur des structures telles que le master en écriture documentaire à Lussas ou l'école de La Poudrière, mais nous souhaiterions aller plus loin. Ainsi, le Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) entre la Région Rhône-Alpes et l'Etat s'est construit en partenariat avec les commissions paritaires mixtes du cinéma et de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Cet état des lieux permettra à terme de mettre en adéquation l'offre de formation en région et les besoins des employeurs. Nous espérons pouvoir associer le CNC à cette démarche. L'autre axe essentiel de développement des futures conventions est la mise en valeur de notre politique de structuration de la filière professionnelle autour de pôles de compétences et de ressources : ils sont quatre en Rhône-Alpes, chacun organisé autour de genres artistiques, d'une offre de formation, et de structures de diffusion. C'est le projet de pôle à Villeurbanne autour du Studio 24 ; Lussas et le documentaire ; Valence avec La Poudrière, la Cartoucherie et Folimage ; et enfin Annecy, devenu récemment établissement public de coopération culturelle. Pour terminer, nous espérons aussi la pluri-annualité des conventions, condition essentielle à une visibilité sur le long terme pour le développement de projets structurants ».

Guillaume Esterlingot, chef de service cinéma en Bretagne, prend à son tour la parole pour présenter sa Région, historiquement très riche en matière de cinéma et d'audiovisuel. « Notre fonds a été créé en 1989. Notre spécificité, ce sont des documentaires très liés à l'audiovisuel, et une filière cinéma d'animation dynamique. Quels objectifs chacun se fixe-t-il sur le triptyque des conventions (DRAC/CNC/Région) auquel on peut rajouter les départements ? Ces derniers jouent un rôle essentiel sur la diffusion, nous aimerions les associer davantage à nos actions. Ce que proposait Catherine Bailhache sur la

circulation des œuvres et les contacts avec la population, leurs regards sur ces œuvres nous intéressent aussi au plus haut point. En ce qui concerne l'évaluation de nos politiques il faut mettre en place des indicateurs, mais spécifiques. Par exemple, il existe un pôle de compétitivité images et réseaux en Bretagne comme en a parlé Xavier Le Jeune. Il faut réinvestir le champ de la réflexion en matière de création des contenus dans ce domaine. Pour terminer, nous tenons à associer tous les acteurs qui travaillent sur la diffusion en Bretagne : les salles, les médiathèques, les nouveaux lieux de diffusion, des circuits parfois inhabituels pour les producteurs. Une nouvelle génération arrive, il faut en tenir compte ».

Philippe Germain reprend la parole sur la diffusion : « il ne faut pas se priver de discussions avec les politiques nationales. Nous, Agence du Court Métrage, pouvons faire part de notre expérience comme avec TV Rennes avec qui on a monté des programmes de courts métrages. Avec certaines Régions, nous travaillons sur les premières parties de programmes en salles (le RADI, Réseau Alternatif de Diffusion) ».

Emmanuel Porcher demande à Erwan Escoubet de la FNCF quand l'étude sur les aides des régions aux salles de cinéma sera rendue publique ? Sa réponse est que l'objectif est d'avoir une plaquette diffusée pour les régions et les exploitants début janvier 2007.

Emmanuel Porcher a également une question pour Philippe Germain : « sur la diffusion du court métrage, l'Agence a modifié ses conditions de mise à disposition des copies, ce qui rend difficile la mise en œuvre d'actions de diffusion de programmes complets de courts métrages. Cela devient très coûteux et c'est une fois de plus à la Région de compenser... ». Philippe Germain s'explique : « nous reversons une partie de la location des films aux ayants droits. C'est un mécanisme qui marche de mieux en mieux, et qui pèse sur le budget de l'agence. En juil-

let dernier, le conseil d'administration a stoppé cette politique compensatoire (qui n'intervient que sur 30 % des locations). En janvier prochain sera remis en place ce mécanisme de compensation, mais en parallèle, nous organisons une remise à plat du système avec tous nos partenaires pour inventer un nouveau mécanisme tarifaire ».

Anne Cochard conclut pour le CNC. « Première, en ce qui concerne le calendrier, nous avons déjà abordé beaucoup des sujets de nos conventions : on ne va pas se diriger vers des choses très différentes dans la mesure où l'on n'invente pas un nouveau cadre. Les nouvelles conventions peuvent commencer pour certaines dès janvier. Le travail d'évaluation et de bilan est déjà mené pour un certain nombre d'entre elles, on peut donc aller assez vite. Nous sommes plutôt dans la consolidation d'acquis.

Cette journée montre que le dialogue avec les professionnels doit se poursuivre de façon plus régulière car il est très riche et constructif. Le dialogue entre le CNC et les DRAC existe aussi même si nous ne sommes pas toujours sur les mêmes positions. Il me semble que tout le monde estime aujourd'hui que ces conventions sont bien un outil de partenariat et de coopération qui doit servir une politique de développement du cinéma et de l'audiovisuel. Nous avons tous envie d'indicateurs, d'évaluations, de bilans : nous sommes sur la même analyse et cela va nous servir à déterminer nos objectifs communs. Et il n'est pas anormal que les collectivités aient aussi des objectifs distincts, que nous respectons également ».

NOTES

1. DRAC : directions régionales des affaires culturelles (dépendant du Ministère de la culture, elles ont été mises en place à partir de 1977).
2. « Produire sans préachat TV », dossier d'Ariane Fert, Ecran Total N°623, 6 septembre 2006
3. Le titre 1 des conventions État/Régions concerne les soutiens à la production. Le titre 2 concerne le soutien à l'éducation artistique et à la diffusion culturelle.

Centre Images
AGENCE REGIONAL DU CENTRE POUR LE CINEMA ET L'AUDIOVOSUEL
24, rue Renan 37110 Château-Renault
Tél 02 47 56 08 08 - Fax 02 47 56 07 77
E-mail : infos@centreimages.fr
Site : www.centreimages.fr

Direction de la publication
Emmanuel Porcher

Coordination
Colette Quesson
Yohann Nivollet

Synthèse
Valérie Ganne

Maquette
Dominique Bastien

Imprimerie

© Centre Images
Imprimé en France
Février 2007
Gratuit, vente interdite.

Alors que les premières conventions de développement cinématographique et audiovisuel ont été signées il y a près de quinze ans aujourd'hui, 2004 avait été marquée par la mise en œuvre des premières conventions triennales. Ce nouvel outil de coopération a permis de renforcer et d'accroître les moyens consacrés à ces secteurs :

2004 : 1 euro pour 2 euros pour le cinéma,
2005 : extension de ce dispositif à l'audiovisuel,
2006 : plan de sauvegarde du court métrage.

Basée sur une volonté d'harmonisation et de généralisation, cette génération de convention arrive à terme, la coopération entre les collectivités et l'État dans ces secteurs doit nécessairement aujourd'hui faire l'objet d'une évaluation précise et conduire à la construction de nouveaux modes de partenariat.

En renforçant les champs d'intervention de ces accords, notamment au secteur de l'éducation, en affirmant le rôle des collectivités en particuliers dans l'exploitation, la coopération État/collectivités territoriales se fondera sur de nouveaux équilibres. L'affirmation du rôle des régions à l'échelle européenne, les spécificités régionales, les coopérations interrégionales sont autant d'éléments que ces nouveaux accords devront prendre en considération.



Centre Images est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre et l'État.

